



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque Materials et Energy organisé par l'IUT de Longwy du 3 au 5 juin 2020 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

catégorie(s) de participants	Tarifs TTC avant le 1 ^{er} avril 2020	Tarifs TTC après le 1 ^{er} avril 2020
Etudiants	200	290
Full delegate	300	390
Industriels	600	800
Sponsoring / logo	200	-
Papier supplémentaire	50	100
Accompagnants	100	150
Dîner de gala	80	100

Article 2

La participation pour l'école Thématique Pré-ICOME est de :

- Gratuite pour les Participants ICOME
- Gratuite pour les doctorants inscrits à UL
- 120 Euros pour les autres participants

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 février 2020


Pierre MUTZENHARDT